CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour un journal quotidien—SIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Ils ne le sont pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront chargés au même prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Mares.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cureac(?).

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	De Bayou Sara.
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
23 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour la Mobile, Beloxi, et les ports intermédiaires.—Le steamer MERCHANT, capt. Swiler, partira du railroad jeudi au matin, 9 du courant, à l'arrivée des chars de 8 heures, pour lesdits ports. Pour passage seulement s'adresser à bord au capit. Swiler, ou à
7 juin JOHN KILSHAW, jr.

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur IONE, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à
BUCKNER, STANTON & Co.
24 mai—37 rue Gravier.

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à (31 mai) JOHN KILSHAW, JR.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier JOHN SERGEANT, capt. Vandyke, ayant partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour prix ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 56, ou à
2 juin JAMES REED & Co. 35 Royale.
Le J. Sergeant sera remorqué à la vapeur pour remonter la Delaware. 3 juin

POUR NEW YORK—Le brick CORAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds d'eau avec la cargaison, peut encore recevoir environ 400 barils. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à
1juin EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.

POUR PHILADELPHIE.
Le navire paquebot régulier EDWARD BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira le 30 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau 82 ou à JS. REED & Co.
mai rue Royale, No. 35
Le navire Edward Bonaffé sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter le Delaware.

POUR BOSTON—Le beau navire fin voilier TUSCANY, capit. Littlefield, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour environ quatre ou cinq passagers, s'adresser au capitaine à bord, en face le marché aux legumes, ou à
7 juin—40 GODFREY BLOSSMAN & Co.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire AMBASSADOR, qui doit faire voile dans quelques jours, peut encore charger 300 balles de coton. (7 juin) LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA Texas—La goëlette fine voilière, SHENANDOAH, capitaine Moore, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à WM. BRYAN,
30 mai 36, Nlle.-Levée.

POUR BRAZORIA, (Texas.)
La goëlette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. REED & Co,
25 mai rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

POUR PORT-AU-PRINCE—Le brick fin voilier, CHANCE, capitaine Lemotte, peut encore recevoir du fret et environ 10 passagers. S'adresser à
1 juin HARROD & QUARLES, 24, Douane.

POUR LA HAVANE—La goëlette paquebot PHŒNIX, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à (7 juin) R. GRONING & Co.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

POUR ST. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—le SENEGALAIS, capt. Guereult, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son fret, en passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. (19 avl

A FRETER.
La goëlette FLORA, capitaine Appleman, du port de 800 barils, calant 5 1/2 pieds d'eau avec sa cargaison, est prête à faire voile. Pour les conditions, s'adresser à JAS. REED & Co.
7 juin rue Royale No. 35

AVIS—A vendre au comptant, ou à terme avec endosseur, la belle goëlette Museum(?), de 93 tonneaux. S'adresser pour la visiter à bord, au bassin du canal de la Banque, ou à M. A. CHOPPARD, rue de Chartres, entre Bienville et Conti. 6 juin—6,3ps

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1300 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goël. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 236 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars—37 R. & J. CURRELL.

A FRETER (pour un des ports du Sud)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

AVIS—Un ou deux contracteurs expérimentés dans la construction des maisons, ainsi qu'un bon nombre de menuisiers et charpentiers, trouveront de l'emploi permanent à Pensacola. Pour plus amples détails, s'adresser aux bureaux de la Compagnie du Railroad de l'Alabama, la Floride et la Georgie, à Pensacola. 2 juin—12

AVIS—Les créanciers de la succession de feu George Rossié père, décédé ab intestat dans la paroisse St. Jean Baptiste, sont priés de faire connaître au bureau du greffier de la Cour des Preuves de la dite paroisse, dans les quinze jours qui suivront cette date, le montant de leur créance.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 14 mai 1836.
28 mai—15 T. LE BLANC

SUGAR.—48 hhds prime Sugar, landing and for sale by june 4 T. BARRETT & Co.

Avis de Banques et de Bourse.

BANQUE DE CARROLLTON.
Le comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:
Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiemens qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.
16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS est donné par les présentes que la direction de cette institution à la Nouvelle Orléans élira le 14 juin prochain les directeurs des différentes succursales qui doivent être établies à Bâton Rouge, Bayou Sarah, Iroquois(?) et Providence, et que ladite direction élira aussi en même temps les caissiers de ces différentes succursales. Adresser jusqu'au dit jour les demandes dans les bureaux de la Banque.
26 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de Banque et Rail Road De l'Atchafalaya, N. Orl. 7 mai 1836.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.
A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er. de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—37

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:
De Carrollton.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" " 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "
De la Nouvelle-Orléans:
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11 "
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.
Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orleans, 15 avril 1836.
22 avril L. F. GENERES.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre]
Une maison commode et fort agréable, près la rue Carondelet, ayant quatre appartements et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS. 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars—37 A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.
S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 166 rue de Chartres.

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $26 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—2m aux les bureaux de la compagnie.

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.
CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.
Prix: 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

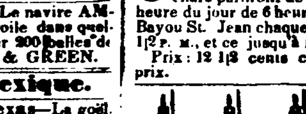

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain 12 du courant à 5 heures précises du matin. Armement complet, tenue d'été et en pompons. Par ordre du major.
7 juin A. SCHREIBER, Adjt. major

CAZADORES Volantes del Estado.—La compañia tomará las armas el Domingo 12 del corriente a las nueve de la mañana, reuniendose en el parage de costumbre. Siendo esta reunion para tratar asuntos importantes se recomienda á los miembros la mas ecsacta puntualidad. Uniforme, casaca de paño y pantalon blanco. De órden del capitan Dn. J Penas
7 de junio BLAS GUARDIA, sargento 1°.

CAZADORES DE ORLEANS—La compañia se reunira el Jueves 9 del corriente á las 7 en punto de la tarde para asamblea general. Punto de reunion el de costumbre Calle de St. Felipe. De órden del capitan, JOSE M. BUSTAMENTE.
6 de junio Sargento 1°

AVIS—Attendu qu'il est positif que Alexandre Murray Caw, appartenant autrefois à la maison J. R. Poizat & co, de St. Thomas, s'est livré à des opérations illégales et préjudiciables à la dite maison, et a depuis quitté l'île; les soussignés se voient dans la nécessité d'annoncer que le dit Alexander Murray Caw n'est plus associé de la maison J. R. Poizat & co., et conséquemment qu'aucune opération faite ou commencée par lui ne sera considérée obligatoire pour nous.
Saint Thomas, 25 avril 1836.
27 mai—12 J. R. POIZAT & Co.

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luxemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov—37

Nouvelles Marchandises du Printemps.
DUVIVIER & WOODLIEF, No. 71, rue de Chartres, ont reçu par les paquebots Yazoo, Mississippi et autres arrivages, un assortiment aussi considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment leur genre d'affaires choisis parmi les importations des premières maisons du Nord, avec goût, et dont des prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Lyon, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qui conviennent à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées; à bouquets; 3 do do jaconas pelités; 2 do do à petits dessins; 10 cartons mousselines Suisses à raies de satin et à carreaux; 6 do. do. jaconas à carreaux et à raies; 2 caisses batiste, demi-batiste et jaconas organdis, mousselines suisses; 5 caisses draperies et broderies à l'aiguille; toile pour moustiquaires; percales do. 30 pièces toile fine d'Irlande et Barnsby, pour draps, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 3 caisses toile d'Irlande, tous prix; mouchoirs de batiste, broderies de Paris, et à grands ourlets à jour, 2 caisses bas de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, poult de soie; 1 caisse hernania et florence, couleurs de fantaisie; bombazines françaises; mérinos du thibet et de cachemire; assortiment considérable de broderies de Paris, schalls et mouchoirs de fantaisie, bas de soie, gants, &c. &c. 25 av—a

CAFE & SUCRE—300 sacs Café de St. Yago 100 barils Sucre de la Louisiane, en magasin et à vendre par
31 mai THOMAS BARRETT & Co.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars m L. MILLAUDON.

HUILE DE LIN en barils—En débarquement de la galiote Helena Catharina, d'Amsterdam, et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
24 mai rue Bienville No 45

CHARBON DE FORGE de la meilleure qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs, à bas prix, par W E & R MURPHY,
30 mai 132, Bassin.

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—F Gardère contre A. A. Suarez—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 9 juillet prochain, à une heure de relevée:
Un certain lot de terre désigné sous le No. un au plan dressé le 21 mai de l'année dernière par M. Benj. Buisson, arpenteur, lequel plan a été déposé en l'étude de Félix de Armas not. pub.
Ledit terrain ayant, mesure française, trente pieds de face à la rue de l'Esplanade côté Est, borné à droite par la propriété à M. François Sel, et à gauche par le Terrain No. 2. ci-après décrit, ensemble la bâtisse en briques qui se trouve construite sur ledit terrain.
Le lot No. 2 au susdit plan ayant même mesure, vingt-neuf pieds deux pouces de face à ladite rue de l'Esplanade, sur la même profondeur de cent six pieds six pouces, borné à droite par le terrain susdit et à gauche par le lot No. 3, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, chacun desdits terrains et sujet à une rente perpétuelle envers la ville de la Nouvelle Orléans de la somme de $500 de capital.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente:
$4500 comptant,
$4166 66 payable le 23 mars 1837,
$4166 66 payable le 23 mars 1838,
et la balance, s'il y en a une payable le 23 mars 1839
9 juin.— FRED BUISSON—shérif

COUR DE PAROISSE—White & Co. vs. S. Hendrickson. Phelps & Co. vs. S. Hendrickson
En vertu d'un ordre de vente et par consentement des parties il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis en cette ville le mercredi 15 juin prochain, à une heure de relevée.
La goëlette Elizabeth Jane, ses agrès et apparaux, saisie arrêtée dans les affaires ci-dessus. Conditions: 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.
30 mai—15 FRED. BUISSON, shérif.

Samuel Kibourg contre J. A. Nautre.
COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi, 11 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente:
L'esclave nommée Emelie, âgée d'environ 25 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
10 mai FRED. BUISSON, shérif.

Richard Salter contre John Arrowsmith.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 13 juin prochain, à une heure de relevée:
Le chemin à coulisse, dans le 8ème district, de la rue d'Orléans, avec les améliorations qui s'y trouvent. Conditions, comptant.
11 mai FRED. BUISSON shérif

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8911—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—J. Marchesseau contre ses créanciers.—La cession de propriété par le pétitionnaire est acceptée par la cour, au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, notaire, le 29 juin, pour y être délibéré sur les affaires du dit insolvable; et en attendant, toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 27 mai 1836.
9 juin—3,2ps A. PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. district judiciaire Dans l'affaire de Charles A. Warfield contre ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu pardevant W. Y. Lewi Esq. not. pub. le jeudi 7 juillet prochain à 10 heures A. M afin de délibérer sur les affaires de l'insolvable, et pour nommer un syndic ou des syndics en remplacement de M. Morgan, démissionnaire.
Par ordre de la Cour.
Le 26 mai 1836. J. LEWIS
3 juin—12 2aw Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8882—Ketchum & Lubbock contre leurs créanciers—La cession des propriétés faite par le pétitionnaire est acceptée par les présentes par la cour au profit de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en l'étude de M. H B Cénas, notaire, samedi, dix-huitième jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires des insolvable; et qu'en même temps toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés soient suspendues, Et il est de plus ordonné que MM. Lawrence et Winthrop, avocats sont nommés pour représenter les créanciers absens dans cette affaire. Par ordre de la cour.—Au Greffe, Nouvelle Orléans, 14 mai 1836.
16 mai—10,2ps A. PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8922—John Carnes (en prison) contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Après lecture et enregistrement de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit débiteur insolvable aient à donner leurs raisons en pleine cour, mercredi 24 juin, pourquoi la pétition dudit pétitionnaire ne serait pas accordée; et en attendant que toutes procédures contre sa personne et sa propriété soient suspendues.
Par ordre de la cour—Bureau du greffe, 31 mai 1836.
1 juin—2ps P. A. GUYOL, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8,923—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—4 juin 1836—Benjamin Briol, maintenant détenu, contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en pleine cour, le 25ème jour de juin courant, pour y délibérer sur la demande du pétitionnaire; et en attendant toutes procédures contre sa personne et sa propriété sont suspendues Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 4 juin 1836.
6 juin—7,2ps P. A. GUYOL, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8932—William H Sumner & Cie. Brown & Erwing et Charles Ely contre A. McLean—pour une cession forcée. Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Un ordre de séquestre est lancé contre la propriété de A. McLean, qui pourra être trouvée dans la juridiction de cette cour, une assemblée des créanciers dudit A. McLean aura lieu dans l'étude de Félix Grima, notaire, samedi 9 juillet prochain, pour nommer des syndics qui devront prendre possession de la propriété de l'insolvable et la régir au profit de ses créanciers absens; et en attendant, il est ordonné que toutes procédures contre sa personne ou ses propriétés soient suspendues. Extrait des minutes. Bureau du Greffe, 6 juin 1836.
7 juin—9,2ps ARMAND PITOT, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8944. Ambroise Thériot contre ses créanciers. Après lecture et enregistrement de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable aient à déduire, en pleine cour, leurs raisons, vendredi, 1er juillet prochain, pourquoi il ne serait pas déchargé conformément à la loi; et en attendant toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Extrait des minutes.—Bureau du Greffe—Nouvelle Orléans, 9 juin 1836.
10 juin—6,2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Vendredi, 3 juin 1836.—E. M. Dufouchar Degruy contre ses créanciers.—No, 12479—Sur motion de Mr. E. A. Canon, avocat du syndic des créanciers de l'insolvable, et sur enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable et toute autres personnes intéressées, déduisent sous dix jours, après la publication de cette ordre les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi. Extrait des minutes.
10 juin—6 H. FARRIE, Dép. Greffier.

A VENDRE—Par le soussigné en débarquement du brick Globe, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge montferrand; 75 demi barriques vin blanc Sauterne, 30 demi pipes eau de vie cognac, 4e preuve; 3 balles drap. Et d'importation antérieure. un grand assortiment de vins en barriques, en caisses et liqueurs assorties. Plus, ayant droit au drawback, indiennes françaises, chambergullas, mantillas, alépines et bretelles de gomme élastique.
26 mai OSMIN BIGOURDAN.

AVIS—Parmi les divers objets volés dans la nuit du 21 du mois de mai dernier, au magasin de D. Antonio Blaudin, rue Toulouse, No. 58, entr'autres papiers on a enlevé un billet souscrit par D. Ricardo Dromundo en faveur de D. Jose Fernandez pour la somme de trois cent quarante et quelque piastres, à soixante jours. Ce billet est daté du 10 au 15 juillet 1835; il fut négocié et payé par D. Martin Faraza, qui offre une récompense honnête à celui qui le remettra au susdit magasin ou qui donnera des informations qui pourront le faire retrouver. 10 juin—3

EN VENTE—Par le soussigné, toiles, do à draps; do damassées; coutils; do à matelas; nappes; serviettes, lawns, etc., cotonnades; indiennes; guingans, mouchoirs; laines, draps, casimirs, cubicaes, bombazines, stroads, mérinos, do pour nègres, mackinaw, couvertures, etc. etc., le tout à des conditions favorables, par ballot. C. G. ALLHUSEN,
10 juin 57, rue Tchoupitoulas.

COMMIS—Un jeune homme, rangé; aimant le travail, bien entendu au commerce d'épiceries et connaissant la tenue des livres peut trouver un bon emploi en adressant une note à la boite no 251, à la poste; il devra fournir des recommandations.
On préférerait quelqu'un qui parlât les langues anglaise, française et espagnole. 10 juin

CALLIGRAPHIE.
MESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement devant être fermé plutôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons jusqu'au moment ou chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M et finissent à 10 heures P. M 28 fev

POMMES SECHES—50 barils reçus et à vendre par 3 juin PERKS & HALL, 2 Front Levee

A. Cohen, agent du navire Mississipi vs. deux boucauts et un baril de poulies, et trente neuf rames.
EN vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable E. Rawle, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'ai saisi provisoirement deux boucauds et un baril de poulies et trente neuf rames; et toutes personnes que celà peut concerner, sont citées par le présent d'avoir à comparaître pardevant la dite honorable cour, dans le délai de quinze jours de la publication de cet avis, pour répondre à la demande de A. Cohen, agent du navire Mississipi, réclamant $137 85 cts. pour fret et magasinage sur lesdits articles.
23 mai B BEAUREGARD, marshal

WESTERN Insurance Stock, wanted by
may 31—3t THOS. FELLOWS.

PROCLAMATION PAR EDWARD D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, par le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:
Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Feliciana.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.
Et attendu que la loi porte qu'aux jours sus-mentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:
Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas.
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St. Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.
Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante savoir:
Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebone.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Félisiana
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Félicia na
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.
En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shérifs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, en leurs paroisses, districts et comtés respectifs, et de les faire diriger, et d'en faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION Ball.—Vente par le régister des testamens.—Mercredi, 15 Juin, 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 Juin, 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves savoir:
1o. Jane, negresse, âgée d'environ 28 ans.
2o. John, negre, âgé d'environ 12 ans.
Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
14 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Robert Evans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James B. Hullin, exécuteur testamentaire de feu Robert Evans, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
8 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Cucullu—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Simon Cucullu ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
8 juin W F C DUPLESSIS, rég des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Robinson—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de feu veuve Jane Robinson ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et lesdits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
8 juin rég. des tests

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Richard Hébrard—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par dame veuve Hébrard, administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ladite Dame Hébrard déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS,
6 juin rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Noël Carrière, h c l—Avis est par le présent donné aux creanciers et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Isidore Honoré h. c. l. exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit Isidore Honoré, h c l, déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. 6j W. F. C. DUPLESSIS, rég des test

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Succession de J. Kernion—Avis est par le présent donné aux créanciers de la sus-dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Marie RoseYde Volant Lebarre, Veuve de Pierre Guermeur Huchet Kernion, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et la dite Veuve Kernion déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la Cour.
W. F C. DUPLESSIS,
9 juin Register des Testaments.

ON DEMANDE—Un cuisinier, qui sache parfaitement faire la cuisine. De très bons gages seront payés à un homme bien au fait et très entendu. S'adresser par écrit à C H, boite no. 43, à la poste.
18 mai—12

MOULIN à scie et terrain de batture, à louer—Le soussigné ayant achete le beau moulin à scie, avec le terrain de batture, situé sur la ligne supérieure du faubourg Livandais, désire louer cette propriété à des conditions et termes favorables, et s'engage à la mettre en ordre. La location en est supérieure à celle de tout autre. La rue pavée y arrive, et le railroad qui traversera le faubourg Plaisance pour aller joindre celui de Carrollton facilitera les moyens d'expédier les bois, &c, en ville, en tout temps; l'eau y est profonde et sans courant qui emporte les radeaux; enfin il y a un espace plus que suffisant pour établir un vaste chantier. Le bois de flottaison sera en outre un objet d'importance. Cette location offre une belle occasion à un homme entreprenant. S'adresser à
19 mai JOHN M BACH, 58 rue Magasine

A VENDRE par le soussigné, à des prix et conditions avantageuses.
50 barriques vin rouge; Pauliac Médoc,
50 do Montferrand,
400 caisses vin St Julien Médec,
100 caisses Château Latour,
50 caisses Château Lafitte,
50 caisses Sauterne
50 caisses Haut Barsac
600 caisses vin vieux Haut Brion, la Mission 1825 et 1829,
20 barriques vin rouge Haut Brion, la Mission 1825, 1827, 1830 et 1832,
25 demi-barriques vin rouge ordinaire, St Estèphe Médoc.
R A. LEFEBVRE,
18 mai encoignure St Louis et Levée

TABAC & CIGARES—500 balles tabac de St Yago. et 200 milliers cigares de la Havane, en magasin à vendre par (23 mai) J PRATS & Fils.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Newton.—Vente par le régister des testamens.—Mardi, 12 juillet 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 16 février 1836, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Phinéas Stewart Newton, la moitié indivise de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné sous le no 1, sur un plan particulier; ledit lot ayant, mesure anglaise, 25 pieds de face au chemin public, ou rue de la Levée, entre les rues Adèle et Joséphine; sur 182 pieds 8 pouces et demi de profondeur du côté d'en haut, où il atteint à la propriété de Patrick Dayley, 185 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur du côté d'en bas où il atteint à la propriété de Daniel Boyle, et 24 pieds 9 pouces 3 quarts de largeur dans le fond, où il atteint à la propriété de John Lauzer, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; ledit lot de terre faisant partie des lots désignés sur le plan original dudit faubourg par les nos. 4 et 5.
Et à la même heure et au même endroit il sera vendu l'intérêt de William H. White à la moitié indivise dudit lot de terre. Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Joseph B. Marks, aux frais de l'acquéreur. 10 juin

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, vingt unième jour de juin 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, les esclaves, savoir:
Lundy, négresse, âgée d'environ quarante ans, ivrognesse et marronneuse.
Phebé, négresse, âgée d'environ trente-six ans, un peu cuisinière.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.
N. B. Les actes pardevant Carlisle Pollock, aux frais des acquéreurs. 21 mai

SUCCESSION HENRY h. c. l.—Vente par le Register des Testaments.—Samedi dix-huit Juin, 1836, à midi à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William Henry, h. c. l., la propriété savoir:
1o. Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Delord, et désigné sous le numéro Trente, d'après un plan dressé par Richard Delafield, capitaine d'Ingénieurs et ingénieur pour la Compagnie de Banque et Canal, en date du mois de Mars, mil huit cent trente deux, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville; ledit lot de terre mesurant, mesure Anglaise, vingt cinq pieds de face à la rue Baronne, et vingt cinq pieds de large sur la ligne du fonds sur une allée, ayant vingt cinq pieds de large sur une profondeur de cent cinquante huit pieds (étant le même lot de terre acquis par le défunt de J P. Davidson et L M. Davidson), par acte passé par devant Jules Mossy, notaire public en cette ville, en date du trois Fevrier, mil huit cent trente quatre.
2o. Un certain demi lot de terre, situé au nouveau Faubourg Marigny, au dessous de cette ville, mesurant, mesure française, trente pieds de face, à la rue Union, sur une profondeur de cent vingt pieds, étant la moitié d'un certain lot de terre, désigné sous le numéro "Cinq," dans l'ilet No. quatrevingt quatorze, acquis par le défunt, conjointment avec Fs. Bierre, h. c. l., par acte passé au rapport de Charles Janin, notaire public en cette ville, le 26 Juillet, 1830, lequel demi lot de terre appartient au défunt, d'après un acte de partage passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, en cette ville, le douze Mars, 1833.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, un tiers dans neuf mois, et un tiers dans dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.
N.B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 mai

SUCCESSION Cuci—Vente par le régister des testamens.—Samedi, deuxième jour de juillet 1836, à midi, à la Bourse. encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Serra Cuci et feu Angela Bertheaud sa femme, l'esclave nommée Susanne.
Conditions: Six mois de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
1 juin W. F C DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de feu COUSSOT.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, le huit de juillet, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Françoise Jacob Being, veuve en premières noces de Jean Faisand Legros, et en secondes noces de Charles Cousset, l'esclave suivante:
Ursule, une mulatresse esclave âgée d'environ 28 ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière.
Conditions de la vente:—Six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs.
6 juin

SUCCESSION DE MURPHY.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi vingt huitième jour du mois de Juin, mil huit cent trente six, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu William Murphy, les esclaves, savoir:—
Manda ou Amanda, âgée d'environ 18 ans, ayant fait un vol depuis la mort de son maître, et a été en marronage.
John, nègre d'environ 28 ans, très bon cuisinier et patissier et marronneur. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.
26 mai

SUCCESSION MATHE, h. c. l.—Lundi vingt septième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Siméon Mathé, h c l, les esclaves, savoir:
Manuel, nègre âgé d'environ dix sept ans.
Fanny dit Penny, négresse américaine, âgée d'environ dix huit ans, un peu blanchisseuse.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Reg. des test.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs.
26 mai

DANS l'affaire des enfans mineurs de Jean Baptiste Neuville Durel.
Vente par le Régister des Testaments.—Samedi, le vingt cinquième jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre, (daté 7ème. Mai, 1836,) de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte des enfans mineurs de Jean Baptiste Neuville Durel, le nègre esclave nommé William, âgé environ treize ans.
Conditions de la vente:—six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs.
24 mai

SUCCESSION MARIGNY—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des testamens. Vendredi 24 jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Prosper Marigny, décédé, les esclaves suivans, savoir:
Euphrosine, négresse créole âgée d'environ trente ans et son fils Charle, âgé d'environ douze ans.
Conditions de la vente: Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement
W. F. C DUPLESSIS,
24 mai Régister des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION BALL—Vente par le Régister des Testaments. Jeudi, le vingt-troisième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du dix-sept mai mil huit cent trente-six, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, la propriété foncière et les actions ci après, savoir:
Une portion de Terre située rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis la ville de la Nouvelle-Orléans, sur laquelle est construite l'ancienne poudrière avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, se composant de toute la terre renfermée par la ligne de l'entourage de la poudrière, ayant environ deux cent vingt huit pieds de face au fleuve Mississipi, la poudrière se trouvant au milieu de la dite portion de terre s'étendant du fleuve jusqu'à soixante pieds en arrière de la poudrière.
2°. Vingt actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Conditions de la vente: Mille piastres comptant avec intérêt à raison de dix pour cent par an depuis le 4 juin 1834, et la balance à un an de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 mai Régister des Testaments

SUCCESSION de Charbonnet.—Vente par le régister des testamens—Vendredi, 1er jour de juillet, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse. encoignure Chartres et St. Louis. pour compte de la succession de feu Amable Charbonnet, les esclaves suivans, savoir:
Hélène alias Denise, négresse d'environ 29 ans, avec ses deux enfans, Marcey alias Suzette, d'environ 11 ans, et Gustave, d'environ 4 mois.
Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
L'acte de vente sera passé par devant M. Théodore Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 31mai

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi prochain, 11 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi,
La négrite Elvie, créole âgée de 10 ans, gardienne d'enfant, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: $100 comptant, la balance à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 9 juin

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mercredi, 15 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Deux Lots de Terre situés sur le chemin du Bayou, entre les rues Plauché(?) et St. Claude, vis-à-vis la rue Tremé, mesurant chacun 34 pieds 6 pouces de face, sur 263 pieds de profondeur, les rues Tremé et du Quartier, devant s'ouvrir passeront exactement sur ces deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout conformément au plan déposé à la Bourse.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 1 juin

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu samedi, 11 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett:
GEORGE, nègre âgé de 28 à 30 ans, propre à tout sur une habitation, laboureur, charretier. bon sujet.
ALFRED, nègre, âgé de 28 à 29 ans, propre à tout sur une habitation, laboureur, charretier, bon sujet.
Les deux esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: En tout mars 1837 en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.—Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public. 8 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING
IL sera vendu samedi prochain 11 du courant à la Bourse Hewlett, à midi précis,
Trois terrains bien situés au faubourg Franklin dans un quartier déjà bâti, et qui augmente journellement, bornés par la promenade Washington, Morales, Musique et la promenade des Bons Enfans, mesurant chaque trente quatre pieds de face sur cent dix sept de profondeur. Ces terrains sont très élevés.
Conditions—Un tiers le 18 octobre prochain, un tiers le 18 avril prochain et l'autre tiers le 18 octobre 1837, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiemen. Le dernier billet restera en possession du notaire pour garantir le paiement de 2 billets dûs sur lesdits terrains.
Les actes de vente chez T. Seghers, notaire public aux frais des acquéreurs. Le plan est déposé à la Bourse. 7 juin

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu vendu vendredi 17 juin, à midi, à l'Arcade de Banks:
Deux terrains sur la rue St. Jacques, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus. Ces terrains sont dans le second îlet après les Water Works, et près du fleuve. Conditions à la vente. 7 juin

PAR JOHN M. BACH
IL sera vendu vendredi, 1 juillet, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre de la cour de paroisse et la ville de Nouvelle Orléans, les propriétés suivantes, savoir:
8 terrains situés dans la paroisse de Jefferson, ville de Carrollton, îlet no 130, achetés de Prados et Damien et entièrement payés, à l'exception de $60.
Deux terrains, à l'encoignure des rues Union et St Jean Baptiste, au faubourg Marigny.
Conditions. 6, 12 et 18 mois de crédit. 7 juin

PAR JOHN M BACH.
IL sera vendu, samedi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett le négrillon Alexandre, âgé de 16 ans.
Le dit esclave a déjà été vendu par moi, par ordre et pour compte de Wm Brand, le 12 mai dernier, à Mr Leron, mais l'acquéreur n'ayant pas rempli les conditions de la vente, ledit nègre sera vendu pour son compte et en cas qu'il arrivât quelque accident audit nègre avant la vente, Mr Leron serait tenu responsable de la première adjudication.
Conditions à la vente. 7 juin

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu, vendredi 17 juin, à midi, à la Bourse de l'Arcade, deux Terrains situés dans l'îlet No 28 et numérotés 1 et 2, conformément au plan. Les dits lots ont déjà été adjugés à l'enchère à Mr James Bagley, mais attendu qu'il n'a pas rempli les conditions de la vente, ils seront vendus de nouveau pour son compte.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction Actes de vente pardevant W Y Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 7 juin

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu, le 15 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:
UN MORCEAU DE TERRE—Près de Carrollton et Greenville, et désigné sur la carte de la Nouvelle Orléans, de Zimpel, comme la propriété de Mrs. C. Derbigny et L. B. Lebreton. Le plan du dit lot de terre sera exposé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions:—Un quart comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 juin—3

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi le 17 de juin courant. à midi, à la Bourse de Hewlett, 3600 acres de terre situés sur le côté Est de la baie de la Mobile, à 12 milles de distance de la Mobile.
Une grande partie de ces terres se trouve située dans le voisinage de la ville d'Alabama et sera vendu par lot de dix acres. Conditions à la vente. Le plan de ladite propriété est exposé à la Bourse Hewlett.
1 juin

$100 de Récompense—Parti de chez le soussigné, dimanche matin, 5 du courant, la négresse nommée ELSY, âgée d'environ 28 ans, figure gaie, teint noir, taille svelte, environ 5 pieds, 2 pouces, ayant au cou près de la gorge plusieurs cicatrices assez prononcées, arrivée d'Augusta, (Georgie,) depuis environ 7 ans, parlant l'anglais et le français.
Les capitaines de navires ou de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
La récompense ci dessus sera payée à quiconque la fera conduire dans une des geoles de cet Etat.
9 juin—6,3ps N. B. LEBRETON.

Dix Piastres de Récompense seront payées à quiconque ramènera au soussigné, un jeune esclave nommé WILLIAM, lui appartenant. Ledit négrillon est âgé d'environ 15 ans, taille de 4 pieds et quelques pouces, parti marron depuis une huitaine de jours. J. LE BLANC,
7 juin—3 103 rue Royale.

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre MANUEL, appartenant à Mr. Nicaud Le propriétaire est invité à le réclamer conformément à la loi.
1 juin J CHARBONNET, shériff.

$25 DE RECOMPENSE—Parti marron samedi 21 du courant, un nègre nommé JIM ou JAMES, taille de cinq pieds quatre pouces, très noir, âgé d'environ 40 ans; il a été acheté le 25 mars 1835, de la succession P. M A. Peychaud, et a demeuré ces dernières années près de Covington. Il cherchera à se faire passer pour un dévôt.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur et toutes autres personnes, sont particulièrement avertis de ne point donner asyle au dit nègre, sous les peines les plus sévères portées par la loi. La récompense susdite et tous les frais raisonnables seront payés pour son arrestation. A. G. WILSON,
28 mai—37 no. 21, rue du Bassin.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE
Parti marron du Bassin Caron elet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'œil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la figure, et une autre à la poitrine. Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
30 mai—37 J. B. ORY.

AVIS—Le soussigné annonce respectueusement au public en général qu'il a pris ce nouvel et élégant établissement situé au-dessus des bains de l'Arcade, où il a ouvert un Restaurant et des logemens. Cet établissement étant un des plus commodes, des plus spacieux et des plus aérés de cette ville, il se flatte que sa grande pratique dans cette branche et l'acquisition qu'il a faite de deux cuisiniers français, lui mériteront les encouragemens du public. Sa buvette sera pourvue des meilleurs vins et liqueurs, sa table de tout ce que le marché peut fournir de délicat, et il mettra la plus grande promptitude à servir, à des prix très modérés, ceux qui lui feront l'honneur de le visiter.
R. W. ELLIOTT.
N. B. Cinquante pensionnaires du jour seront reçus au Restaurant des bains de l'Arcade. Le déjeûner sera servi à 7 heures et demie, le dîner à 3 heures et le souper à 7.
Pour la commodité des pensionnaires la table, en tout tems, restera servie durant une heure. Les visiteurs pourront aussi y dîner à 3 heures sur des tables particulières. Les ordres pour dîners privés, ou banquets de tous genres seront exécutés pour toutes les parties de la ville, avec la plus grande ponctualité et à des prix très modérés. 21 mai—37 3ps

FOIN—350 balles d'une qualité supérieure, en petite balles, à vendre par PERKS & HALL,
16 mai No. 2, levée de devant.

FREMAUX, LIBRAIRE, rue Royale, 163, près celle Toulouse, vient de recevoir une grande quantité de livres de prières, d'église, et de haute piété dont une partie peut être offerte aux dames par la beauté des reliures et des éditions.
Une collection de dictionnaires en différentes langues et divers formats; des Grammaires des Grammaires, des grammaires de l'Homond, de Le Tellier, Noël, et Chapsal, Cobbett, Sirat et autres; livres élémentaires des mêmes auteurs et qui pris par douzaines offriront aux professeurs et marchands un très-grand avantage.
Trésor des Enfans, Télémaque, fables de Lafontaine, Florian, Fénélon et autres, une quantité considérable de livres d'histoire, morale et d'éducation. un Buffon complet in 8° colorié; Physiologies de Richerand, Magendi, Alebert des passions, du goût, du mariage et du ridicule, et quelques romans de nos meilleurs auteurs.
Son cabinet de lecture connu depuis cinq ans et qu'il augmente chaque année par les productions des auteurs français les plus estimés, offre des abonnemens pour la campagne à dix-huit piastres par année avec boîte de 25 volumes changée à volonté, et une piastre pour la ville un ouvrage à la fois.
Les commissions et demandes pour la côte sont faites avec la plus grande exactitude et remises le même jour, soit au steamboat soit à la maison de commerce désignée. 21 avril

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes Schiedam surfin, en débarquement de la galiote Helena Catharina, d'Amsterdam, à vendre par
HUGO C GILDEMEESTER,
24 mai rue Bienville No. 45

ON DEMANDE à louer un bon cuisinier. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 juin—3

Ventes à l'Encan.

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu jeudi, 9 juin, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 de mai 1836.—Pour compte de la succession de Lise Perrault, f. c. l.
Un lot de terre avec les bâtisses y existant, situé en cette ville, rue Toulouse No. 118, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur; borné d'un côté par la propriété des héritiers de feu Michel Andry et de l'autre côté par la propriété de Jérôme Bayon, et dans la profondeur par la propriété susmentionnée des héritiers de feu Michel Andry.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, not public, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR Thomas C. CASH.
Vente de syndics.
IL sera vendu mercredi, 15 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, et sous la direction des syndics de James M. Crosby, débiteur en faite.
15 Terrains de grand valeur, situés dans le nouveau faubourg Marigny, conformément au plan.
Conditions. 6, 9 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement 14 mai—6

PAR T MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu samedi, 11 de juin, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, avantageusement situées:
1o Sur le côté N. O. de la rue de la Levée, entre celle Hôpital et Quartier, trois lots de terre.
Le lot no 1, ayant 21 pieds 4 pouces de face, sur 128 pieds, 10 pouces 3 lignes de profondeur.
Le lot no 3, ayant 21 pieds, 4 pouces de face, sur 128 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.
Le lot no 3, ayant 21 pieds 3 pouces 3 lignes, sur 128 pieds, 10 pouces 3 lignes de profondeur.
2o Sur la rue de la Victoire et sur celle Marigny, sept lots de terre.
Le lot no 1, ayant 25 pieds, 9 pouces 4 lignes de face à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Marigny.
Le lot no 2, ayant 25 pieds, 7 pouces à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur.
Le lot no 3, ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 4, ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 5, ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 6, ayant 25 pieds, 9 pouces de face à la rue Marigny, sur 128 pieds, 4 pouces de profondeur.
Le lot no. 6, mêmes dimensions.
3o Un lot de terre situé sur le côté N O de la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St Pierre, ayant 21 pieds, 3 pouces 4 lignes de face à la dite rue des Remparts, sur 63 pieds 11 pouces 3-8 de profondeur.
4o Un lot de terre situé dans la même rue, et sur le même côté, ayant 21 pieds, 3 pouces 4 lignes de face à la dite rue des Remparts, sur 127 pieds, 10 pouces 5 8 de profondeur jusqu'à la rue du Bassin, où il fait face et où il mesure aussi 21 pieds, 3 pouces 4 lignes.
5o Un lot de terre situé rue St Pierre, côté S O, entre les rues Bourgogne et Remparts, ayant 37 pieds 3 1-8 pouces de face à la dite rue St Pierre, sur 95 pieds 7 6 8 pouces de profondeur. Ce lot est sujet à une rente annuelle de $30 50 cents en faveur de la corporation
6o. Un lot de terre situé rue Bourgogne, entre les rues St Louis et Conti, ayant 24 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 60 pieds de profondeur, ensemble les édifices qui y sont construits.
Conditions: Les lots de terre situés rue de la Levée et ceux situés rues Victoire et Marigny à 1, 2 et 3 ans de terme, les autres lots à 6, 12, 18 et 24 mois, les billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront chez Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING
Propriétés de valeur au faubourg Tremé.
MERCREDI prochain, 15 du courant, à la Bourse Hewlett à midi précis, il sera vendu, cette belle maison et terrain situés au faubourg Tremé, mesurant 26 pieds 9 pouces de face à la rue des Marais, entre les rues Ursulines et St. Philippe, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, sur lequel il y a une maison en briques de 4 appartemens avec galerie sur le derrière, avec cabinets et cave de chaque côté, avec deux appartemens bien finis au grenier. le tout fait des meilleurs matériaux, d'une grande solidité et parfaitement fini; la cour est pavée en briques de l'autre côté du lot, la cuisine est aussi en briques, ayant deux chambres en haut, avec balcon, cheminée etc. cabinet d'aisance de chaque côté, en briques, puits aussi en briques; les banquettes sont en curbstone et pavé en briques, et sont payées. Cette maison a été construite d'ordre de la Compagnie des Architectes du 3e. district, avec le plus grand soin.
Conditions: L'acquéreur se mettra en lieu et place du vendeur pour trois billets; un de $1666 66, payables le 19 septembre prochain, un de pareille somme, payable le 19 mars 1837, un autre de pareille somme, payable le 19 septembre 1837; et la balance à 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente, en l'étude de W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur 8 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu lundi, le 20 courant, à l'Arcade de Banks, à midi:
24 terrains dans l'îlet no 163, dans le faubourg Livaudais, entre les rues Six et Sept, St. David et St Andrews.
Huit terrains dans l'îlet no 157, dans le faubourg Livaudais, adjacent au faubourg Lafayette, entre les rues St. David et St. Andrew.
Quatre vingt-seize terrains à Carrollton entre les rues Hamilton, Jackson, Onzième et Douzième; 8 îlets du fleuve et marqués A B C et D; les plans seront exhibés à l'Arcade.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. aux frais des acquéreurs. 8 juin

PAR J. B BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 26 mai 1836, seront vendus le jeudi, 30 de juin prochain, à midi, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les esclaves ci après nommé, appartenant en commun à Sylvanie Mallieroc, h. c. l. et à sa fille mineure Marie Renaissaire Eléonore.
La négresse nommée Marie, âgée d'environ 22 ans, dans le pays, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique, pleinement garantie, avec sa fille Polymnie, griffonne, âgée de 4 ans. Conditions: moitié comptant et le reste dans 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 mai

PAR THOMAS C. CASH & CO.
Vente de Syndics.
IL sera vendu, lundi, 20 juin prochain, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district et sous la direction des syndics des créanciers de James M. Crosby, débiteur en faite:
Vingt Terrains, conformément aux plans situés dans le nouveau faubourg Marigny, savoir:
5 Terrains, situés dans l'îlet No. 87, borné par les rues Bagatelle, Union, Force et Libéraux.
3 Terrains. situés dans l'îlet No. 64, borné par les rues des Français, Champs Elysées, Celestine et Génie.
6 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Annette, St. Antoine, Vertu et Magistrats.
4 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Magistrats, Loi, Bagatelle et St. Antoine.
2 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Duel, Bagatelle, Union et le Canal Marigny.
Pour le tout, on peut consulter le plan ci-dessus cité.
Conditions—6, 9 et 12 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
21 mai—4 s. 2 p. s.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
PAR F DUTILLET & DELERY, Encanteurs.
MARDI 14 du courant, à midi, à la Bourse d'Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, les matériaux composant une maison en bois, située sur un terrain appartenant à la 3me. municipalité, et faisant face à la rue Piété. Ladite vente sera faite au comptant, et l'adjudicataire sera tenu de faire démolir la maison et d'enlever les matériaux dans trente jours à dater de la vente. Le tout conformément à une résolution du Conseil de ladite Municipalité.
4 juin D. PRIEUR. maire.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pensylvanie.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 203, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans
REEVES & WHITTAKER.
27 mai—6m No. 208, Market st. Philadelphie.

VENTE par le Marshal des Etats-Unis—Les Etats-Unis versus 15 barriques de mélasse.—Dans la cour de district des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane.
En vertu d'un mandat de venditioni exponas, à moi adressé, il sera vendu, samedi 11, à 11 heures du matin, au magasin de la Douane, no. 66, rue du Commerce faubourg Ste. Marie, entre les rues Poydras et Girod.
Quinze barriques de mélasse, condamnées comme confisquées au profit des Etats Unis. Conditions:—comptant. 28 mai J. H. HOLLAND, marshal.

VENTE par le Marshal.—Les Etats-Unis contre 2 caisses pistolets de duel Dans la cour de district des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane. En vertu d'un ordre de venditioni exponas à moi adressé, il sera vendu au bureau du Marshal des Etats-Unis, derrière la Douane, mercredi, 22 juin, à 11 heures et demie, A.M.
Deux caisses pistolets de duel, condamnées comme forfaites aux Etats Unis. Conditions: comptant.
9 juin J. H. HOLLAND, marshal des E.-U.

VENTE par le Marshal.—Les Etats Unis contre le brick Phœnix, ses agrès, apparaux et meubles Dans la cour de district des Etats-Unis, district oriental de la Louisiane.—En vertu d'un ordre de venditioni exponas, adressé à moi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins entre celles de Gravier et Natchez, au faubourg Ste. Marie, samedi, 18 juin, à midi précis:
Le brick Phœnix, ses agrès, apparaux et meubles
Conditions: comptant.
4 juin J. H HOLLAND, marshal des E. U.

EN DEMANDE—Actions de banques de l'Etat de la Louisiane et des Citoyens, de la ville et de la campagne; de des Compagnies d'Assurances de l'Océan et de l'Ouest, par
4 juin EDWARD GOTTSCHALK, courtier.

TROIS chaudières en cuivre, à vendre par
4 juin KOHN, DARON & Co 38 Bienville.